Département de l'ISERE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DOLON VAREZE

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
- LOT 2 -

COMMUNE DE BOUGE-CHAMBALUD

ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

VUE EN PLAN
AU 1/5000e

Dossier n° :	4.0.0.0	A. Modifs du 18/10/06
Plan n° :	7000	B
Date :	22/09/06	C
Echelle :	1/5000	D
Dossier par :	SEC	

Société Centrale Hydrique - Agence
Rhône-Alpes - 38, rue Pierre Semard
38100 GRENOBLE

Tél. 04 76 20 20 20
Fax 04 76 20 20 29
Email : scehydro@wanadoo.fr

LEGENDE

ZONAGE

Zone naturelle, représentation des terrains à l'aval des bâtis (1)

Zone tampon à préserver (zone des bâtis) (2)

Zone de mise en charge du réseau des eaux pluviales (zone inondable de la rivière Dolon) (3)

Zone de mise en charge du réseau des eaux pluviales à l'aplomb des réseaux à gravité des eaux usées (zone d'aléa faible) (4)

Zone de mise en charge du réseau des eaux pluviales à l'aplomb des réseaux à gravité des eaux usées (zone d'aléa moyen) (5)

Zone de mise en charge du réseau des eaux pluviales interdisant la pose de réseaux d'eaux usées (zone d'aléa fort) (6)

Zone d'aléa faible à moyen (1 et 4)

Zone d'aléa moyen à fort (4 et 5)

RESEAUX

Réseau Eaux Pluviales
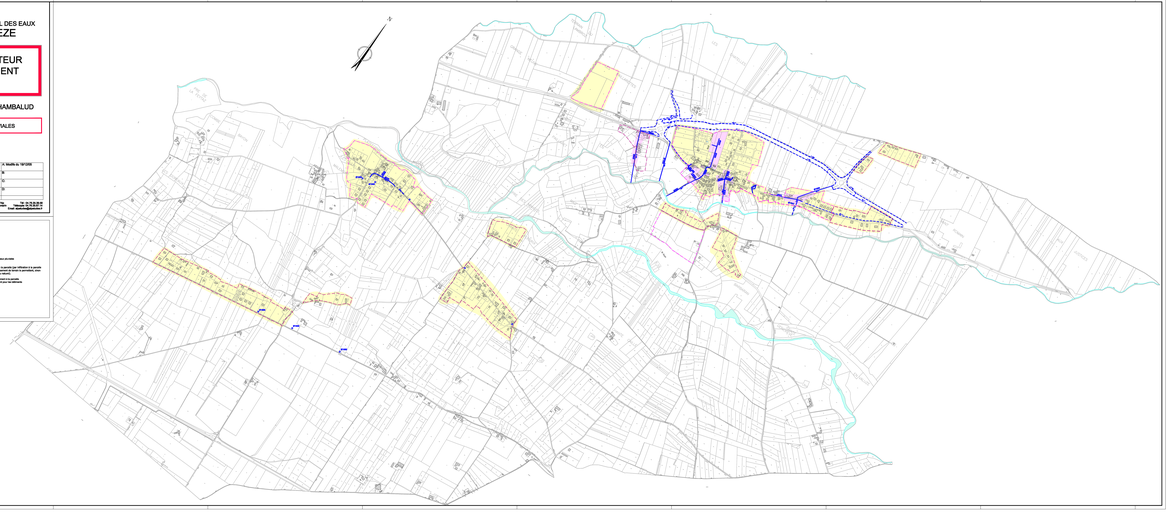
Collecteur Eaux Pluviales existants (Eiriades)